



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 JUIN 2023

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>28</b>
<b>Convocations :</b>	<b>8 JUIN 2023</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, , Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, M. Pierre Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Elise RIDEL
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Stéphane BORD
- M. Mohamed DERGHAM	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPE
- Mme Adeline DANIEL	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER

--ooOoo--

Monsieur Stéphane BORD remplit les fonctions de Secrétaire.

**OBJET :** Versement de subventions dans le cadre des contrats d'objectifs-Associations sportives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la conclusion de contrats d'objectifs entre la Ville et plusieurs associations sportives sottevillaises précisant les engagements des deux parties dans le respect des objectifs mutuels,

Considérant la production d'éléments administratifs justifiant de la réussite des objectifs des associations,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à verser les subventions suivantes, correspondant à la prolongation des contrats en cours :

Agglo Sud Volley-ball 76.....	2 000 €
Auto-cycle sottevilais .....	5 500 €
Badminton club sottevilais.....	2.000 €
Club de full contact sottevilais .....	1 500 €
La Sottevillaise .....	27 500 €
Stade sottevilais 76 .....	40 000 €
Stade sottevilais cheminot club – comité directeur .....	25 000 €
Stade sottevilais cheminot club – section basket .....	9 000 €
Stade sottevilais cheminot club – section escrime .....	1 000 €
Stade sottevilais cheminot club – section football .....	10 000 €
Stade sottevilais cheminot club – section lutte .....	22 000 €
Stade sottevilais cheminot club – section tennis de table.....	1 500 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2023 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.  
La délibération n°2023-104 est adoptée**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme

La Maire,

Luce PANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230615-2023-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Publication : 20/06/2023